

Mesures de mobilité pour une amélioration de la qualité de l'air à Bruxelles

GT Polis

30 octobre 2012

1. Plans Air, Bruit, Iris 2
2. Mesures phares

Alice Gérard

Département stationnement et déplacements

agerard@environnement.irisnet.be



BRUXELLES ENVIRONNEMENT

IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le plan Air (1)

- Ordonnance « Air » du 25 mars 1999
 - Approuvé par le Gouvernement de la RBC le 13/11/2002
 - Pas force de loi (contrairement au PRD et au PRAS)
 - 2002-2010
 - Évolution des contextes juridique et politique
 - Insuffisance actuelle du Plan Air Climat
- ⇒ update indispensable

Actuellement la tendance est d'intégrer les concepts air-climat-énergie

⇒ COBRACE : Transposition en RBC des directives

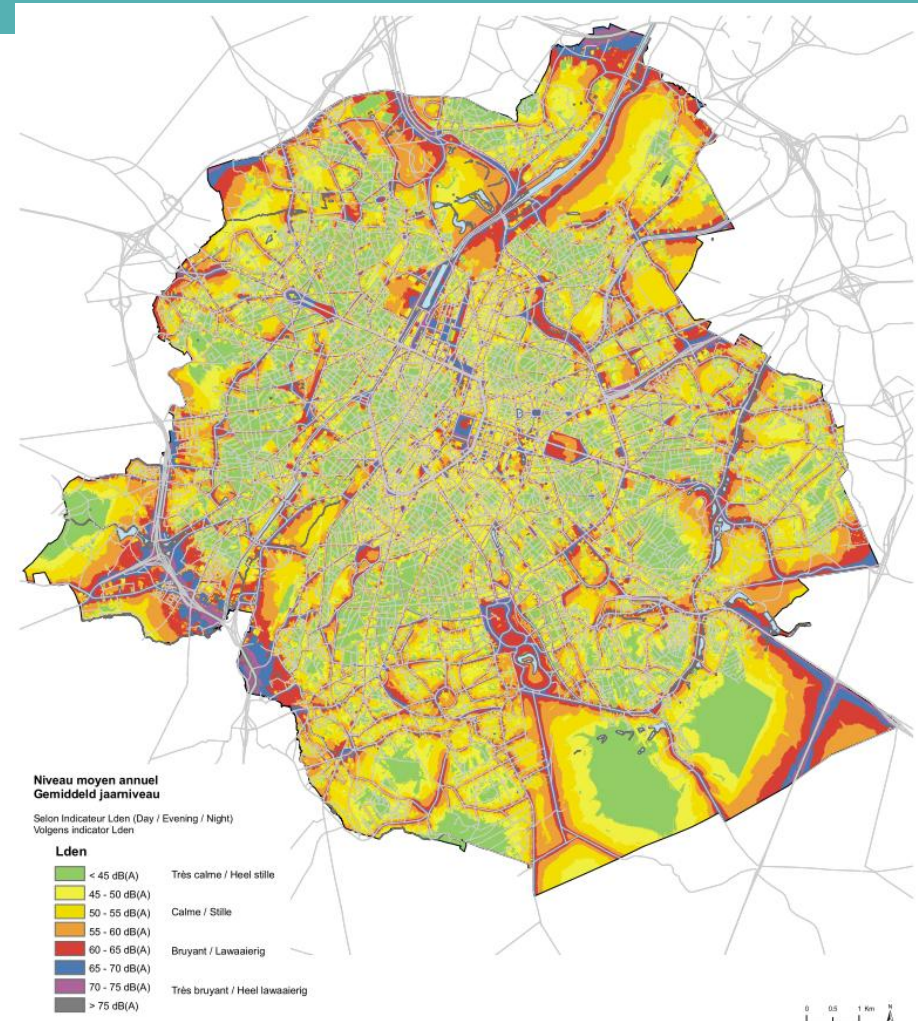
- PEB
- GES (échange quotas)
- Qualité de l'air
- Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables



Le plan Bruit

Plan bruit 2008-2013 dont:

- mesures en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et l'interaction avec les plans d'aménagement (PRAS)
- Une circulation routière modérée
- TC plus silencieux



Cadastre du bruit du trafic routier – 2006
Indicateur global Lden

Le plan IRIS

IRIS 1 (oct. 1998)

Partiellement mis en œuvre, objectifs du PRD non réalisés (càd -20% en 2010 de la charge de trafic), transfert insuffisant vers les modes piéton, cycliste ou transports publics.

IRIS 2 (sept. 2010)

Objectifs:

- rationaliser la demande de trafic,
- développer les transports publics
- organiser l'aménagement urbain en fonction des piétons, cyclistes et les transports publics.

➡ **réduire le volume de trafic: - 6% d'ici 2015 et - 20% d'ici 2018 (>< 2001)**

Mesures:

- Favoriser les modes de transport actifs
- Rendre les transports publics plus attractifs
- Rationaliser, spécialiser et sécuriser le réseau routier
- Utiliser de manière rationnelle la voiture
- Appliquer une politique de stationnement coordonnée et régulatrice
- Accorder la mobilité et l'aménagement du territoire
- Informer et gérer la mobilité
- Améliorer la logistique et la distribution des marchandises
- Améliorer la gouvernance



Mesures phares (1)

1. Promouvoir les alternatives

- Encourager la pratique du vélo et de la marche
- Développer les transports publics
- Développer les alternatives à la voiture individuelle (taxi, Cambio, Zen car, etc.)
- Mener des actions de sensibilisation:



Dimanche sans voiture



www.
BIKE EXPERIENCE
.BE

+ toutes les activités:

- Provelo
- Ateliers rue Voot
- Fietsersbond
-



Mesures phares (2)

2. Adapter la fiscalité automobile régionale

Objectifs: Internaliser les coûts externes liés au transport

- Réforme des taxes de circulation et de mise en circulation

Puissance du véhicule -> performance environnementale du véhicule

Prise en compte du carburant, bruit, émissions CO₂, PM₁₀, NO_x (+autres?)

- Tarification kilométrique des poids lourds (2016)

- Tarification kilométrique ou Péage des véhicules légers

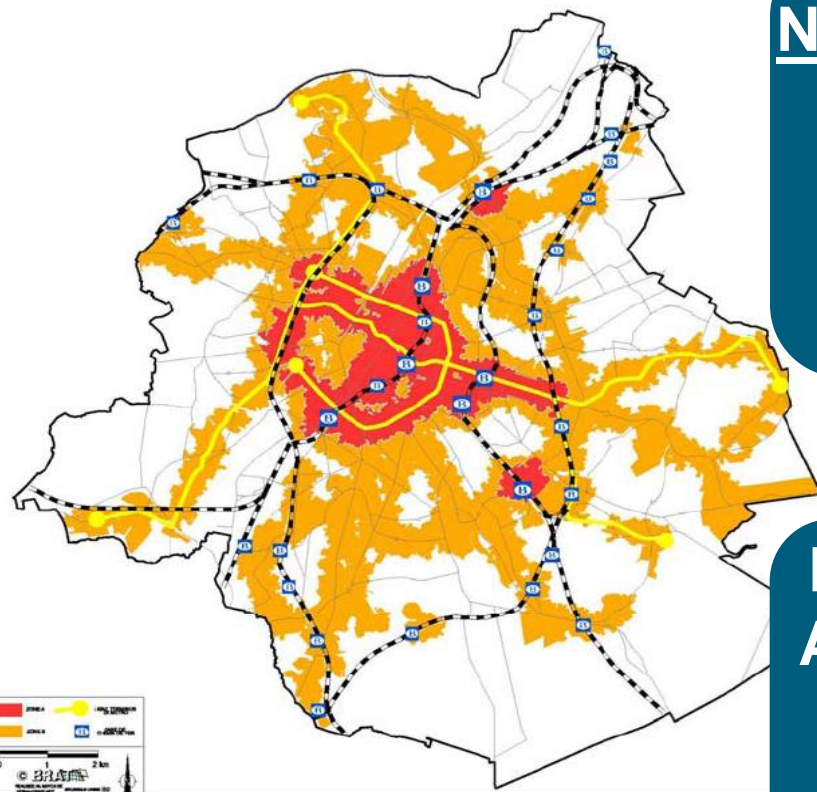
- Vignette routière pour véhicules légers (2016)

➔ concertation avec les deux autres régions



Mesures phares (3)

3. Renforcer la politique de stationnement hors voiries



Nouveaux immeubles bureaux (2002): Parking selon accessibilité en TC

Zone A: 1 place parking / 200 m²

Zone B: 1 place parking / 100 m²

Zone C: 1 place parking / 60 m²



Pour immeubles bureaux existants: Appliquer les mêmes règles (via PE)

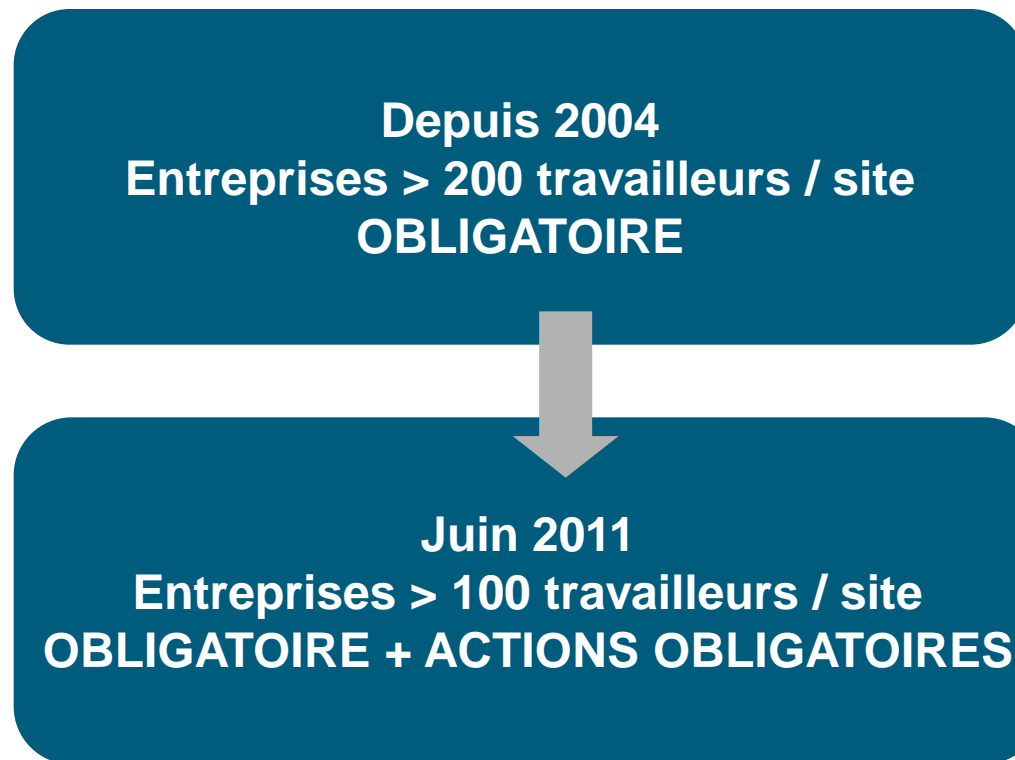
- Diminuer emplacements parking
- conversion parking public
- Taxes

+ Idem pour parkings vélos

Mesures phares (4)

4. Renforcer PDE (1)

PDE = Étude, mise en œuvre et suivi, au niveau d'une entreprise, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements.



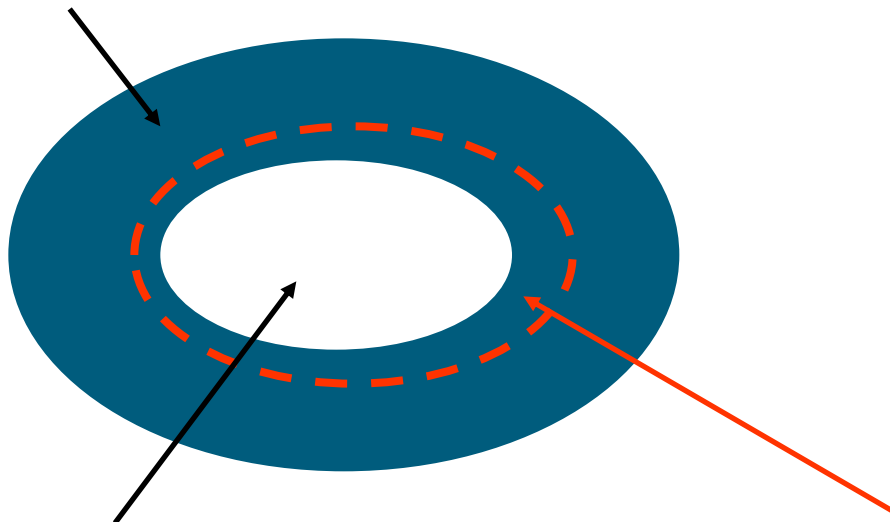
+ PDE scolaire,
activités,
quartiers/zones



Mesures phares (5)

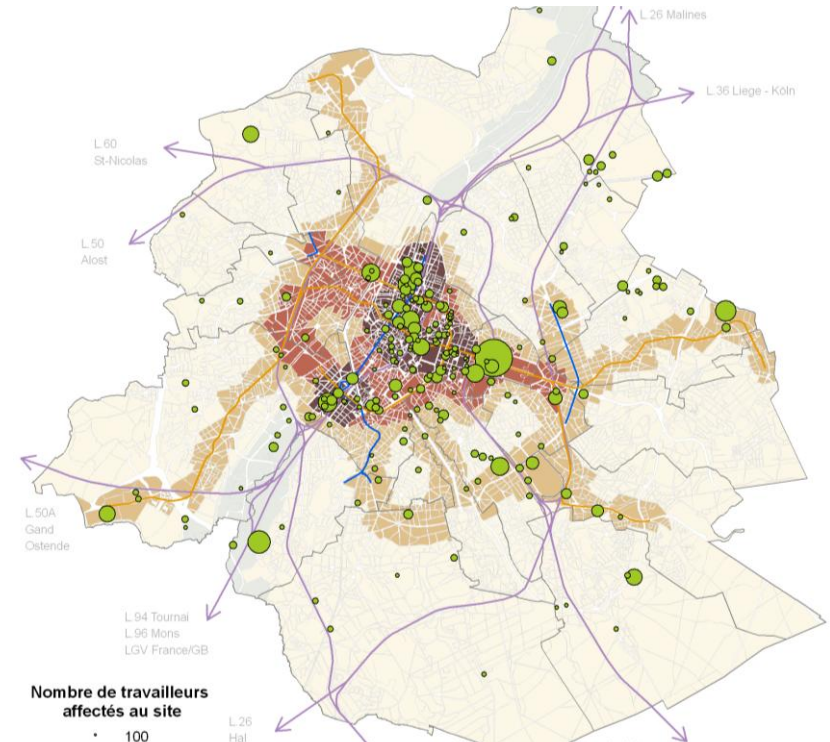
4. Renforcer PDE (2)

Bruxelles : 680.000 emplois



PDE bruxellois (ancien):

- 280 sites
- 240.000 travailleurs



PDE bruxellois (actuel):

- + 600 sites
- +/- 270.000 travailleurs



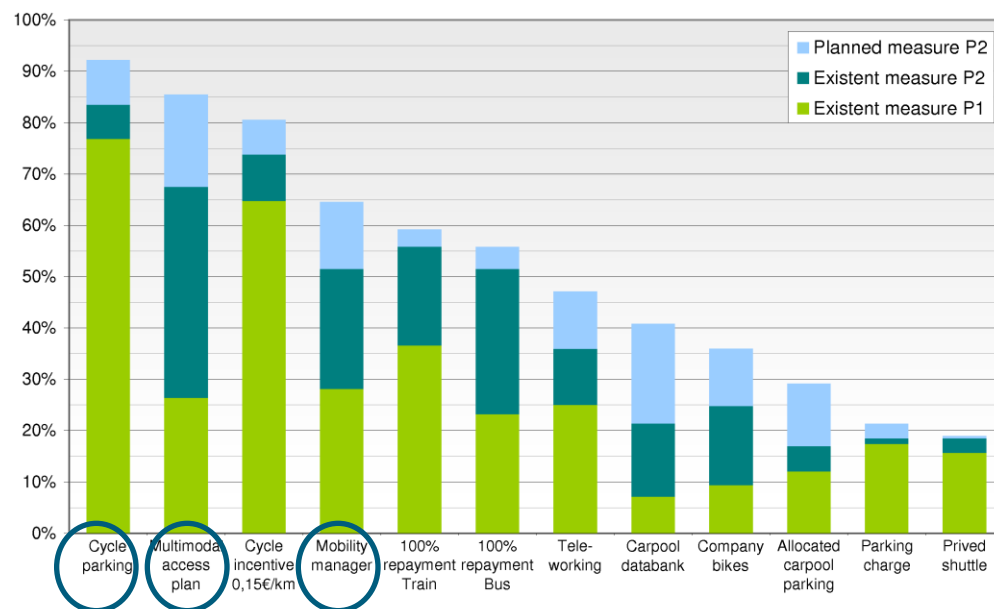
Mesures phares (6)

4. Renforcer PDE: Résultats 2004 – 2009 (3)

Report modale -> diminution autosolisme de - 4,8%

43,1% (2005) → 38,3% (2008)

Les entreprises prennent de plus en plus de mesures de mobilité:



Actions obligatoires (2011):

Informer, plan d'accès, parking vélos, véhicules propres, plan d'urgence pic de pollution, etc.

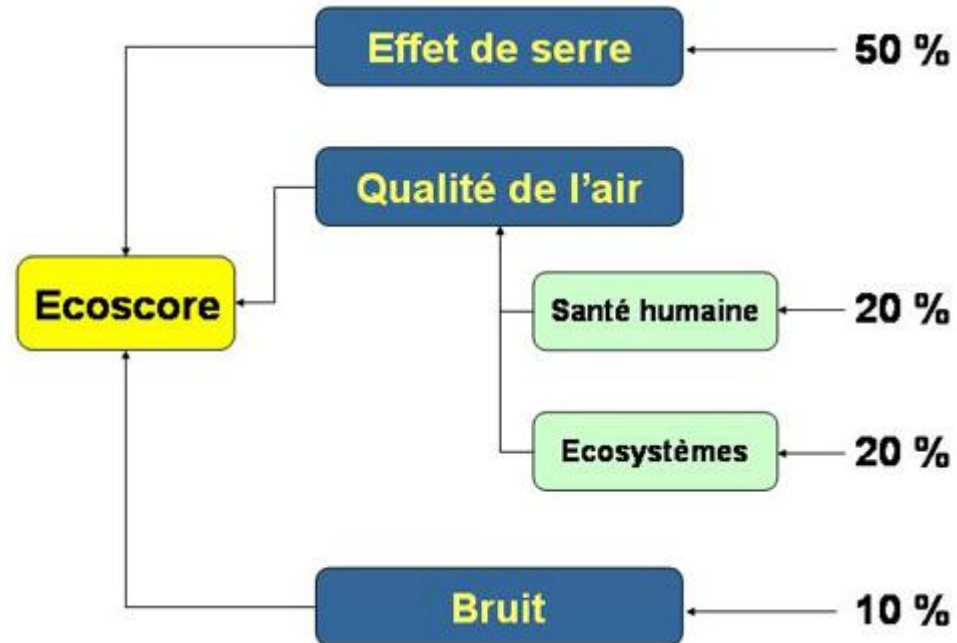


Mesures phares (7)

5. Soutenir amélioration des performances environnementales des véhicules



- ECOSCORE
www.ecoscore.be



- Encourager l'Eco-conduite



Mesures phares (8)

6. Concertations avec les autres entités

Objectifs: cohérence des politiques mises en place dans les différentes régions et au fédéral

1. Adaptation de la fiscalité automobile fédérale

- > problématique des voitures de société (15% du parc automobile – 2009)
- > solution: “budget mobilité” de l’employeur

2. Égalisation des accises Essence – Diesel

3. Modification des primes à l’achat basées uniquement sur CO2





EN CAS DE PIC,
JE M'IMPLIQUE

Le plan Pics de pollution

Mesures en cas de pic en RBC

Pics de pollution hivernaux (NO₂ et PM) → conséquences sur la santé

Arrêté "Pics de pollution" du 27/11/08 déterminant les mesures d'urgence en vue de prévenir les pics de pollution atmosphérique par les PM et les NO₂.

3 seuils d'intervention :

www.picdepollution.be



SEUIL 1

- Limitation des vitesses
- Renforcement du contrôle de vitesse



SEUIL 2

- Limitation des vitesses
- Circulation alternée (plaque paire/impaire)
- Interdiction de circuler des poids lourds en heure de pointe
- Gratuité de la STIB + offre renforcée
- Limitation chauffage 20°C dans bâtiments secteur tertiaire



SEUIL 3

- Circulation interdite
- Gratuité de la STIB + offre renforcée
- Limitation chauffage 20°C dans bâtiments du secteur tertiaire



Questions?

CONTACT:

Division Autorisations – Département Stationnement et déplacements

pdebvp@ibgebim.be

Alice Gérard
Barbara Bautmans
Gaston Bastin
Sarah Hollander
Xavier Nuyens
Loik Dal Molin
Nele Sergeant

Kaart 4. Verdeling van vervoerswijze per wijk

